

CONCOURS « Ton aventure, 6^e édition »

1. Description et durée du concours

Le concours est organisé par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE). L'inscription au concours se déroule du 14 mai 2024, 10 h 30, au 31 août 2024, 23 h 59. Le tirage des gagnants sera fait le 5 septembre 2024.

2. Participation au concours

Personnes :

- Les jeunes terminant une histoire entre le 14 mai 2024, 10 h 30, et le 31 août 2024, 23 h 59, seront admissibles au concours.

Organismes :

- Les écoles et organismes créant un nouveau groupe et terminant une nouvelle histoire entre le 14 mai 2024, 10 h 30, et le 31 août 2024, 23 h 59, seront admissibles au concours.

Le tirage des prix sera fait le 5 septembre 2024 dans les locaux du CREVALE. La remise des prix aura lieu le 1^{er} octobre 2024 à 18 h, dans un lieu qui reste à déterminer. Les prix ne sont ni échangeables ni monnayables.

3. Admissibilité

Personnes :

Seules les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours. Chaque individu doit :

- Être âgé entre 6 et 14 ans inclusivement;
- Être résident de la région de Lanaudière;
- Pour être admissible aux prix de la catégorie « Enfants inscrits âgés de 6 à 8 ans » : être âgé de 6 à 8 ans et avoir terminé une histoire entre le 4 mai 2024, 10 h 30, et le 31 août 2024, 23 h 59;
- Pour être admissible aux prix de la catégorie « Enfants inscrits âgés de 9 à 11 ans » : être âgé de 9 à 11 ans et avoir terminé une histoire entre le 4 mai 2024, 10 h 30, et le 31 août 2024, 23 h 59;
- Pour être admissible aux prix de la catégorie « Enfants inscrits âgés de 12 ans et plus » : être âgé de 12 ans et plus et avoir terminé une histoire entre le 4 mai 2024, 10 h 30, et le 31 août 2024, 23 h 59;
- Pour être admissible aux grands prix de juillet : avoir terminé une histoire en juillet;
- Pour être admissible aux grands prix d'août : avoir terminé une histoire en août;
- Aucun achat ni aucune contrepartie ne sont requis.

Tout enfant respectant l'âge et le lieu de résidence pourra participer au concours à l'aide d'un support informatique personnel ou en utilisant celui d'un organisme lanaudois participant, par exemple une bibliothèque municipale ou tout autre endroit rendant le site tonaventure.com accessible.

Organismes :

Seuls les organismes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Avoir leur siège social et leurs activités principales sur le territoire de la région de Lanaudière;
- Avoir complété l'inscription d'un nouveau groupe dans le but de faire la lecture de l'une des histoires proposées sur le site tonaventure.com;
- Lors de l'inscription, indiquer l'âge moyen du groupe;
- Avoir commencé une nouvelle histoire et la terminer lors d'une animation de groupe entre le 4 mai 2024, 10 h 30, et le 31 août 2024, 23 h 59;
- Aucun achat ni aucune contrepartie ne sont requis.

4. Description des prix

Personnes :

Onze (11) bourses d'études offertes par les caisses Desjardins, d'une valeur totale de 4 500 \$, seront attribuées et accompagnées de divers cadeaux. Voici la description et l'ordre des prix :

Catégorie Grands prix

Prix juillet (valeur totale : 1 100 \$) :

- 1 bourse d'études de 675 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau d'Humanizoo (forfait anniversaire) (300 \$);
- 1 laissez-passer familial pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (100 \$).

Prix août (valeur totale : 1 050 \$) :

- 1 bourse d'études de 675 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau d'Humanizoo (forfait anniversaire) (300 \$);
- 1 laissez-passer familial pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (50 \$).

Catégorie Enfants inscrits âgés de 6 à 8 ans

Prix 1 (valeur totale : 882 \$) :

- 1 bourse d'études de 475 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau d'Humanizoo (forfait anniversaire) (300 \$);
- 4 billets pour le spectacle *Glitch* (le dimanche 19 janvier 2025 à 15 h) offerts par le Théâtre du Vieux-Terrebonne (77 \$);
- L'encyclopédie, *Le monde marin*, de la Librairie Raffin (30 \$).

Prix 2 (valeur totale : 691 \$) :

- 1 bourse d'études de 325 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau des Galeries Rive Nord (100 \$);
- 1 laissez-passer pour une famille de quatre (4) personnes pour la Ferme Résilience (forfait découverte) (70 \$);
- 1 laissez-passer Aramusique pour une famille de quatre (4) personnes (50 \$);
- Le jeu éducatif *Bora Fruta* offert par Proulx Communications (47 \$);
- 4 billets pour le concert *Pierre et le loup* (le dimanche 2 mars 2025 à 15 h) offerts par le Théâtre du Vieux-Terrebonne (77 \$);
- Le livre *Princesse Belzébuth au pow-wow* de la Librairie Raffin (22 \$).

Prix 3 (valeur totale : 462 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau de Tomate Basilic (25 \$);
- 1 laissez-passer familial pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 4 billets pour le spectacle *La Bibliothécaire* (le dimanche 8 mai 2025 à 15 h) offert par le Théâtre du Vieux-Terrebonne (77 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (50 \$);
- Les livres *Le chant de Louve* et *Ou sont cachés les pandas* de la Librairie Raffin (35 \$).

Catégorie Enfants inscrits âgés de 9 à 11 ans

Prix 1 (valeur totale : 884 \$) :

- 1 bourse d'études de 475 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau d'Humanizoo (forfait anniversaire) (300 \$);
- 1 jeu *L'art de raconter* offert par le Musée d'art de Joliette (30 \$);
- 1 sac réutilisable offert par le Musée d'art de Joliette (12 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (50 \$);

- Le livre *Wow, c'est moi!* de la Librairie Raffin (17 \$).

Prix 2 (valeur totale : 693 \$) :

- 1 bourse d'études de 325 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau des Galeries Rive Nord (100 \$);
- Le jeu *Bohnanza +* offert par Proulx Communications (30 \$);
- 4 billets pour le spectacle du Cirque Éloïze offerts par le Théâtre du Vieux-Terrebonne (196 \$);
- Les livres *Atomik Punch : Baby Punch* et *Qui est le coupable* de la Librairie Raffin (42 \$).

Prix 3 (valeur totale : 458 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 laissez-passer pour une famille de quatre (4) personnes pour la Ferme Résilience (forfait découverte) (70 \$);
- 1 calepin de notes à l'effigie d'une œuvre exposée au Musée d'art de Joliette (12 \$);
- Le jeu *Dixit* offert par Proulx Communications (50 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (50 \$);
- Le livre *Les mondes de Lova Obscura : Le Mystère du doudou-garou* de la Librairie Raffin (26 \$).

Catégorie Enfants inscrits âgés de 12 ans et plus

Prix 1 (valeur totale : 879 \$) :

- 1 bourse d'études de 475 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 carte-cadeau de Tomate Basilic (50 \$);
- 1 carte-cadeau des Galeries Rive Nord (50 \$);
- Le jeu *Code Names* offert par Proulx Communications (38 \$);
- 4 billets pour le spectacle du Cirque Éloïze offerts par le Théâtre du Vieux-Terrebonne (196 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (50 \$);
- Le livre *Kung-Fu Manga : Le mangaka et la karatéka* de la Librairie Raffin (20 \$).

Prix 2 (valeur totale : 672 \$) :

- 1 bourse d'études de 325 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 paire de billets pour le spectacle *Michel!* offerte par le Théâtre Hector-Charland (122 \$);
- 1 laissez-passer Aramusique pour une famille de quatre (4) personnes (50 \$);
- 1 sac réutilisable à l'effigie d'une œuvre exposée au Musée d'art de Joliette (12 \$);
- Le jeu *Get on Board* offert par Proulx Communications (43 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (100 \$);
- Le livre *Raconte-moi Hydro-Québec* de la Librairie Raffin (20 \$).

Prix 3 (valeur totale : 494 \$) :

- 1 bourse d'études de 250 \$ offerte par les caisses Desjardins de Lanaudière;
- 1 calepin de notes à l'effigie d'une œuvre exposée au Musée d'art de Joliette (12 \$);
- 1 jeu *L'art de raconter* offert par le Musée d'art de Joliette (30 \$);
- 1 laissez-passer familial pour le Musée d'art de Joliette (25 \$);
- 1 entrée familiale et la location de chaussure chez Le Spot Centre d'escalade (72 \$);
- 1 carte-cadeau d'Harnois Énergies (50 \$);
- Les livres *Sethi et Nout- À l'ombre des pyramides* et *Mauvais monstre* de la Librairie Raffin (55 \$).

Prière de noter qu'une personne ne peut gagner qu'une seule fois.

Organismes :

Deux (2) prix offerts par Recrutement Intégral et consistant chacun en une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$ de Hamster le Papetier Le Libraire seront tirés parmi les organismes participants qui satisferont aux critères d'admissibilité.

Prière de noter qu'un organisme ne peut gagner qu'une seule fois.

5. Attribution des prix

Les personnes et organismes gagnants seront déterminés par un tirage au sort électronique parmi l'ensemble des participants ayant satisfait aux critères d'admissibilité. Les prix seront attribués par catégorie, tel que mentionné plus haut. Le tirage aura lieu le 5 septembre dans les locaux du CREVALE. Les chances de gagner dépendront du nombre de participants ayant satisfait aux critères d'admissibilité. Les personnes ou organismes gagnants seront avisés par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures ouvrables suivant le tirage. Dans l'impossibilité de joindre les gagnants dans les cinq (5) jours suivant leur désignation, les organisateurs du concours procéderont au choix d'une autre personne ou d'un autre organisme gagnants. Les gagnants ayant pris connaissance de leur désignation, une remise officielle des prix aura lieu le 1^{er} octobre 2024 à 18 heures. Le lieu de remise des prix sera communiqué ultérieurement aux récipiendaires.

6. Publication du nom des gagnants

À la suite de la remise des prix, qui aura lieu le 1^{er} octobre 2024, les personnes et organismes gagnants seront annoncés dans les divers outils de communication du CREVALE (p. ex. sur la page Facebook du CREVALE, dans l'infolettre, dans un communiqué, etc.).

7. Conditions générales

Les personnes et organismes gagnants dégagent l'organisateur du concours, ses partenaires, leur agence de publicité et de promotion ainsi que leurs employés de toute responsabilité et de tout dommage qu'ils pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix.

Ces mêmes parties ne peuvent remporter un prix, pas plus que les membres de leur famille proche. Afin d'être déclarés gagnants, et préalablement à l'obtention de leur prix, les personnes ou organismes gagnants s'engagent à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.

8. Acceptation du prix

Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ni échangé, en totalité ou en partie, contre de l'argent.

9. Autorisation

Les personnes ou organismes gagnants consentent à ce que les organisateurs du concours utilisent leur nom, leur photographie, leur image, leur voix, la description de leur prix et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

10. Modification du concours

Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout temps et en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où se manifesteraient un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement.

11. Fin de la participation au concours

Les organisateurs du concours se réservent le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de leur volonté les empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée.

12. Renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre du concours ne seront utilisés que pour l'administration dudit concours et autres communications associées à « Ton aventure ».
